



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Paris, le **25 AOUT 2017**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES ET
DES CONDITIONS DE TRAVAIL
BUREAU SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL - DRH3B
18, AVENUE LEON GAUMONT - VALMY 122
75977 PARIS CEDEX 20
N° DRH3B/2017/07/6836

**NOTE POUR
LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTEURS
ET CHEFS DE SERVICE AUTONOME**
(cf. destinataires in fine)

Objet : campagne 2017/2018 d'évaluation et de prévention des risques professionnels
P. - J. : 3 annexes

Tous les deux ans, la campagne d'évaluation et de prévention des risques professionnels doit permettre à chaque agent de décrire les risques professionnels auxquels sa situation de travail l'expose. Le recueil de ces risques est réalisé à l'occasion de réunions organisées par les cadres de proximité avec l'appui des assistants de prévention.

Tel est le cadre de la campagne 2017/2018 que je vous invite à engager dans vos directions.

Afin de faciliter les échanges et permettre une animation plus dynamique des réunions, un nouveau référentiel ministériel des risques professionnels a été élaboré et présenté en CHSCT ministériel le 11 juillet dernier.

Recentré sur un nombre limité de situations d'exposition (58 au lieu de 139), ce référentiel doit permettre d'améliorer l'identification des risques auxquels les agents peuvent être exposés ainsi que la description de leurs situations d'exposition. L'élaboration du programme annuel de prévention, qui découle de cette évaluation, en sera ainsi facilitée.

Les évolutions et le calendrier de la campagne sont détaillés en annexes.

Par ailleurs, un nouvel outil de saisie des données relatives au DUERPAP sera mis en place en novembre 2017. Il facilitera leur traitement et la production des restitutions.

La Secrétaire Générale



Isabelle BRAUN-LEMAIRE

Liste des destinataires

DG Trésor	Mme Odile RENAUD-BASSO	Directrice générale du Trésor
DB	Mme Amélie VERDIER	Directrice du budget
DGFIP	M. Bruno PARENT	Directeur général des finances publiques
DGDDI	Mme Rodolphe GINTZ	Directeur général des douanes et droits indirects
INSEE	M. Jean-Luc TAVERNIER	Directeur général de l'INSEE
DGE	M. Pascal FAURE	Directeur général des entreprises
DGCCRF	Mme Nathalie HOMOBONO	Directrice générale de la concurrence, la consommation et la répression des fraudes
DGAFP	M. Thierry LE GOFF	Directeur général de l'administration et de la fonction publique
DAJ	Mme Laure BEDIER	Directrice des affaires juridiques
IGF	Mme Marie-Christine LEPETIT	Chef du service de l'Inspection générale des finances
CGEJET	M. Luc ROUSSEAU	Vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
CGEFi	Mme Hélène CROCQUEVIELLE	Chef du service du contrôle général économique et financier
CBCM	Mme Christine BUHL	Chef du service du contrôle budgétaire et comptable ministériel
APE	M. Martin VIAL	Commissaire aux participations de l'Etat
DNLF	Mme Jeanne-Marie PROST	Déléguée nationale à la lutte contre la fraude
DAE	M. Michel GRÉVOUL	Directeur des achats de l'Etat
CISSE	M. Jean-Baptiste CARPENTIER	Commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques
AFA	M. Charles DUCHAINE	Directeur de l'agence française anticorruption
TRACFIN	M. Bruno DALLES	Directeur du service TRACFIN
MMEF	M. Christophe BAULINET	Médiateur des ministères économiques et financiers
MDE	M. Pierre PELOUZET	Médiateur des entreprises
MCE	M. Fabrice PESIN	Médiateur du crédit aux entreprises

AIFE	Mme Régine DIYANI	Directrice de l'agence pour l'informatique financière de l'Etat
CISIRH	M. Grégoire PARMENTIER	Directeur du centre interministériel de services informatiques relatifs aux RH
APIE	Mme Danielle BOURLANGE	Directrice générale de l'agence du patrimoine immatériel de l'Etat
SCL	M. Gérard PERUILHE	Directeur du service commun des laboratoires
BdC	M. Jean-Michel BIRAULT	Chef du bureau des cabinets
Copie SG	M. Jean-François CHAUSSY	Chef de cabinet de la Secrétaire générale

Annexe 1

Mise à jour du référentiel ministériel des risques professionnels

La démarche ministérielle d'évaluation et de prévention des risques professionnels s'appuie depuis 2013 sur une doctrine décrite dans un guide méthodologique et sur des outils, un référentiel ministériel des risques professionnels et une application informatique DUERP/PAP.

Plusieurs actions du plan ministériel santé, sécurité et conditions de travail 2016/2019 prévoient la mise à jour tant du guide méthodologique que du référentiel.

Dans un premier temps, les travaux menés avec les acteurs de prévention ministériels et les directions générales ont débouché, pour la campagne ministérielle 2017/2018, sur une évolution du référentiel ministériel des risques professionnels (RMRP).

Faire évoluer le RMRP en replaçant l'activité de l'agent au cœur du recueil des risques

Intégré dans l'application ministérielle DUERP/PAP, le RMRP est un outil conçu pour faciliter le débat autour des risques dans le cadre de la démarche participative de recueil.

Il se décomposait en dix grands risques (plus une catégorie « autres risques ») eux-mêmes décomposés en 139 situations d'exposition. Contrairement à l'objectif initialement recherché, cette liste très détaillée ne favorisait pas un recueil optimal des situations d'exposition.

Les évolutions du RMRP répondent ainsi aux principes suivants :

- Regroupement des situations d'exposition redondantes identifiées aujourd'hui dans des risques différents
- Maintien d'un seul risque « Autre » en fin de référentiel permettant de regrouper l'ensemble des situations d'exposition « Autres » afin de permettre que ces situations soient mieux décrites et mieux prises en compte dans les PAP
- Regroupement des six risques psychosociaux en un seul risque et six situations d'exposition correspondant aux six dimensions des risques psychosociaux identifiées dans le rapport Gollac. L'analyse des programmes annuels de prévention fait en effet apparaître que le nombre actuel de situations d'exposition ne favorise pas la bonne appréhension des risques existants. De plus, la nature des mesures de prévention mises en place dépend plus de la dimension du risque identifié que réellement de la diversité des situations d'exposition recensées.
- Prise en compte de nouvelles situations d'expositions identifiées par les acteurs de prévention en élargissant le champ des situations existantes ou en créant de nouvelles

Elles sont présentées risque par risque dans l'annexe n°2.

L'ensemble de ces évolutions vise à permettre de repositionner l'agent au cœur de la démarche de recueil, de manière à favoriser son appréhension des risques professionnels inhérents à son activité et à s'attacher à une bonne description des situations d'exposition seule de nature à permettre la définition de mesures de prévention adaptées.

Le nouveau RMRP comprendra 12 grandes familles de risques professionnels (au lieu de 11), et 58 situations d'expositions (au lieu de 139).

Cette mise à jour sera traduite automatiquement dans l'outil sans intervention des assistants de prévention. A l'issue de ces travaux, toutes les lignes seront renommées sur la base du nouveau référentiel (cf. annexe 3).

Au-delà du référentiel et de son intégration dans l'application DUERPAP, il est apparu nécessaire de faire aussi évoluer l'organisation de la phase de recueil des risques.

Ainsi, le recueil effectué auprès des agents par les cadres de proximité pourra s'appuyer sur un questionnement articulé autour de quatre blocs cohérents :

- À quelle activité physique suis-je soumis dans le cadre de mon travail (lever, pousser, tirer, se pencher, marcher ...) ?
- Qu'est-ce que j'utilise pour faire mon travail (les équipements de travail utilisés) ?
- Où est-ce que j'exerce mon activité (risques liés aux bâtiments et aux ambiances de travail) ?
- Comment s'organise et se déroule mon activité (horaires, RPS...)

Cette approche doit permettre de s'attacher à une bonne description des situations d'exposition seule de nature à permettre la définition de mesures de prévention adaptées.

De même, afin de faciliter et simplifier les échanges autour des risques inhérents à l'activité professionnelle et de pouvoir proposer des mesures de prévention adaptées dans le PAP, il est souhaitable de modifier la méthode de recueil des risques « bâtementaires ».

A l'occasion des réunions organisées pour recueillir les risques, il sera rappelé aux agents que les désordres de type « bâtementaire » (chauffage défaillant, dalles de sol décollées, dysfonctionnement des ascenseurs...) constatés au quotidien doivent être portés dans le registre sécurité pour être traités dans les meilleurs délais.

Aucun de ces risques ne sera donc collecté directement. Les situations concernées seront inscrites dans le registre SST qui sera exploité par l'assistant de prévention. Seuls les problèmes n'ayant pu faire l'objet d'un traitement immédiat seront ensuite inscrits par l'AP dans le DUERP qui proposera dès lors les mesures de prévention adaptées.

Enfin le programme annuel de prévention s'alimentera aussi de l'analyse des accidents de travail, de service ou de maladie professionnelle tel que cela a été rappelé dans la note d'orientations ministérielles en santé et sécurité au travail 2017.

La clarification et la simplification de l'opération de recueil des risques doit tout à la fois permettre de :

- renforcer l'adhésion des personnels au dispositif et faciliter leur participation dans le cadre de la démarche en la centrant autour de l'agent et de son travail réel
- faciliter l'élaboration des programmes annuels de prévention

Annexe 2 - Tableau de correspondance ancien/nouveau référentiel

ANCIEN REFERENTIEL		NOUVEAU REFERENTIEL ET NOUVELLE NUMEROTATION
Risque	Situation d'exposition	
Catégorie	Sous Catégorie	
1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE		1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE
	1.1. Manutention manuelle de charges	1.1. Manutention manuelle de charges
	1.3. Manutention de charges à l'aide d'un chariot	1.2. Manutention de charges à l'aide d'un chariot non motorisé
	1.5. Activité nécessitant l'accès à des parties hautes (rayonnages, armoires)	5.3.3. Rangement d'objets en hauteur
	1.6. Posture de travail pouvant entraîner de l'inconfort, de la fatigue voire des TMS	1.3. Postures de travail pouvant entraîner de l'inconfort prolongé
	1.7. Autre (à préciser)	1.7. Autre (à préciser)
2. RISQUES CHIMIQUES		2. RISQUES CHIMIQUES
	2.1. Risques liés aux Agents Chimiques Dangereux (ACD)	2.1. Risques liés aux Agents Chimiques Dangereux (ACD), poussières, fumées
	2.1.1. Manipulation d'Agents Chimiques Dangereux (préciser)	2.1.1. Manipulation ou exposition à des Agents Chimiques Dangereux (préciser)
	2.1.3. Manipulation de substances CMR (préciser)	2.1.2. Manipulation ou exposition à des substances CMR (préciser)
	2.1.5. autre (à préciser)	2.1.5. autre (à préciser)
	2.2. Risques liés à l'amiante	2.2. Risques liés à l'amiante
	2.2.1. Exposition active accidentelle	2.2.1. Exposition consécutive à la réalisation de travaux
	2.2.2. Exposition passive accidentelle	2.2.2. Exposition consécutive à la dégradation de matériaux contenant de l'amiante (MCA)
	2.2.3. Autre (à préciser)	2.2.3. Autre (à préciser)
3. RISQUES BIOLOGIQUES ET LIES AU MANQUE D'HYGIENE		3. RISQUES BIOLOGIQUES ET INFECTIEUX
	3.1. Risques biologiques	3.1. Risques biologiques
	3.1.1. Situation de travail rendant possible une contamination (inhalation, ingestion, contact, pénétration)	3.1. Situation de travail rendant possible une contamination (inhalation, ingestion, contact, pénétration, manipulation)
	3.1.2. Travail de laboratoire	3.1. Situation de travail rendant possible une contamination (inhalation, ingestion, contact, pénétration, manipulation)
	3.1.3. Travail en contact avec des animaux	3.2. Travail en contact avec des animaux
	3.1.4. Autre (à préciser)	3.1.4. Autre (à préciser)
	3.2. Risques liés au manque d'hygiène sur les lieux de travail	4. RISQUES LIES AU MANQUE D'HYGIENE SUR LES LIEUX DE TRAVAIL
	3.2.1. Hygiène des lieux de travail	4.1. Hygiène des lieux de travail
	3.2.2. Hygiène et équipement des installations sanitaires	4.2. Hygiène et équipement des installations sanitaires
	3.2.3. Hygiène liée à la manipulation d'aliments	3.2.3. Hygiène liée à la manipulation d'aliments
	3.2.4. Autre (à préciser)	3.2.4. Autre (à préciser)
4. RISQUES LIES AUX DEPLACEMENTS ET AUX CHUTES		5. RISQUES LIES AUX DEPLACEMENTS ET AUX CHUTES
	4.1. Circulation interne dans l'établissement de véhicules et de personnes	5.1. Risques liés à l'utilisation de véhicules
	4.1.1. Utilisation d'équipements de travail motorisés	5.1.3. Circulation interne dans l'établissement de véhicules
	4.1.3. Travail à proximité de zones d'utilisation d'équipements de travail motorisés	5.1.3. Circulation interne dans l'établissement de véhicules
	4.1.4. Travail ou déplacements dans des zones de parking	5.1.3. Circulation interne dans l'établissement de véhicules
	4.1.5. Autre (à préciser)	4.1.5. Autre (à préciser)
	4.2. Risques routiers	5.1. Risques liés à l'utilisation de véhicules
	4.2.1. Utilisation d'une voiture dans le cadre des missions	5.1.1. Utilisation d'une voiture dans le cadre de l'activité professionnelle
	4.2.4. Utilisation d'une voiture dans le cadre du trajet domicile-travail	4.2.4. Utilisation d'une voiture dans le cadre du trajet domicile-travail
	4.2.5. Utilisation d'un autre véhicule motorisé dans le cadre des missions	5.1.2. Utilisation d'un autre véhicule motorisé dans le cadre de l'activité professionnelle
	4.2.8. Utilisation d'un autre véhicule motorisé dans le cadre du trajet domicile-travail	4.2.8. Utilisation d'un autre véhicule motorisé dans le cadre du trajet domicile-travail
	4.2.9. Autre (à préciser)	4.2.9. Autre (à préciser)
	4.3. Glissades et chute de plain-pied	5.2. Glissades et chutes de plain-pied
	4.3.1. Déplacement sur un sol glissant	5.2.1. Déplacement à l'intérieur des bâtiments sur un sol glissant, encombré et/ou inégal ..
	4.3.2. Déplacement sur un sol encombré	5.2.1. Déplacement à l'intérieur des bâtiments sur un sol glissant, encombré et/ou inégal ..
	4.3.3. Autre déplacement susceptible d'entraîner une chute et une glissade (à préciser)	5.2.2. Déplacement à l'extérieur des bâtiments sur un terrain accidenté ...
	4.4. Chutes de hauteur	5.3. Chutes de hauteur
	4.4.1. Travail en hauteur (toit, plate-forme...)	5.3.1. Travail en hauteur (toit, plate-forme...)
	4.4.2. Utilisation d'échelles, d'échafaudages, d'escabeaux...	5.3.2. Utilisation d'échelles, d'échafaudages, d'escabeaux...
	4.4.3. Utilisation d'escaliers	5.2.1. Déplacement à l'intérieur des bâtiments sur un sol glissant, encombré et/ou inégal ..
	4.4.4. Autres structures de travail en hauteur	5.3.2. Utilisation d'échelles, d'échafaudages, d'escabeaux...
	4.4.5. Rangements d'objets en hauteur	5.3.3. Rangements d'objets en hauteur
	4.4.6. Autre (à préciser)	4.4.6. Autre (à préciser)

ANCIEN REFERENTIEL		NOUVEAU REFERENTIEL ET NOUVELLE NUMEROTATION
Risque	Situation d'exposition	
Catégorie	Sous Catégorie	
5. RISQUES D'INCENDIE, D'EXPLOSION ET DE PANIQUE		6. RISQUES D'INCENDIE, D'EXPLOSION ET DE PANIQUE
	5.1. Travaux par points chauds	6.1. Travaux par points chauds
	5.2. Soudages à l'arc	6.2. Soudages à l'arc
	5.3. Défaut d'entretien des équipements (désenfumage, alarme, éclairage de sécurité)	6.1. Défaut d'entretien des équipements (désenfumage, alarme, éclairage de sécurité)
	5.4. Surcharge électriques, non conformité des installations électriques	6.2. Surcharge électrique, non conformité des installations électriques
	5.5. Encombrement des issues de secours, dégagements en nombre insuffisant	6.3. Encombrement des issues de secours, dégagements en nombre insuffisant
	5.6. Absence d'espace d'attente sécurisé pour les personnes handicapées	6.4. Absence d'espace d'attente sécurisé pour les personnes handicapées
	5.7. Mauvaise manipulation des produits chimiques	2.1.1. Manipulation ou exposition à des Agents Chimiques Dangereux (préciser)
	5.8. Non respect des consignes	5.9. Non respect des consignes
	5.9. Autre (à préciser)	5.9. Autre (à préciser)
6. RISQUES LIES AUX PHENOMENES PHYSIQUES ET AUX BATIMENTS		7. RISQUES LIES AUX PHENOMENES PHYSIQUES ET AUX BATIMENTS
	6.1. Électricité	7.1. Électricité
	6.1.1. Contact direct avec des installations électriques sous tension (maintenance)	7.1.1. Travaux ou interventions sur électricité
	6.1.2. Proximité d'une installation sous tension pas entretenue ou non conforme susceptible de créer une électrisation par contact indirect	6.2. Surcharge électrique, non conformité des installations électriques
	6.1.3. Autre (à préciser)	6.1.3. Autre (à préciser)
	6.2. Environnement physique (ambiance sonore)	7.2. Environnement sonore
	6.2.1. Utilisation ou exposition à des machines bruyantes	7.2.1. Travail dans un environnement bruyant
	6.2.2. Travail dans un environnement bruyant	7.2.1. Travail dans un environnement bruyant
	6.2.3. Travail dans une ambiance sonore répondant à la définition de la pénibilité (à préciser)	7.2.2. Travail dans une ambiance sonore répondant à la définition de la pénibilité (à préciser)
	6.2.4. Autre (à préciser)	6.2.4. Autre (à préciser)
	6.3. Environnement physique (ambiance lumineuse)	7.3. Environnement lumineux
	6.3.1. Travail dans une ambiance trop lumineuse	7.3.1. Qualité et/ou quantité d'éclairage inadaptées à la situation de travail
	6.3.2. Travail dans une ambiance pas assez lumineuse	7.3.1. Qualité et/ou quantité d'éclairage inadaptées à la situation de travail
	6.3.3. Autre (à préciser)	6.3.3. Autre (à préciser)
	6.4. Environnement physique (ambiance thermique)	7.4. Environnement thermique
	6.4.1. Travail dans une ambiance thermique trop froide	7.4.1. Environnement thermique inadapté à la situation de travail
	6.4.2. Travail dans une ambiance thermique trop chaude	7.4.1. Environnement thermique inadapté à la situation de travail
	6.4.3. Travail dans une ambiance thermique répondant à la définition de la pénibilité (à préciser)	7.4.2. Travail dans une ambiance thermique répondant à la définition de la pénibilité (à préciser)
	6.4.4. Autre (à préciser)	6.4.4. Autre (à préciser)
	6.5. Rayonnements ionisants	7.5. Rayonnements ionisants (rayons X)
	6.5.1. Travail à proximité de source de rayonnements ionisants	7.5.1. Travail à proximité de source scellée de rayonnements ionisants
	6.5.2. Utilisation de source de rayonnements ionisants	7.5.2. Utilisation de source scellée de rayonnements ionisants
	6.5.3. Autre (à préciser)	6.5.3. Autre (à préciser)
	6.6. Structure du bâtiment	7.6. Structure du bâtiment
	6.6.1. Surcharges d'utilisation ne correspondant pas à l'usage prévu par la construction	7.6.1. Risques liés à la structure du bâtiment (surcharges, fissures, déformations...)
	6.6.2. Mauvaise répartition des charges ou combinaison de charges entraînant des contraintes et des déformations	7.6.1. Risques liés à la structure du bâtiment (surcharges, fissures, déformations...)
	6.6.3. Dépassement de l'état limite ultime, c'est-à-dire dépassement de la résistance à la rupture, au glissement, au renversement	7.6.1. Risques liés à la structure du bâtiment (surcharges, fissures, déformations...)
	6.6.4. Travaux temporaires en hauteur réalisés alors que les conditions météorologiques ou liés à l'environnement du poste de travail sont susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents	7.4.1. Environnement thermique inadapté à la situation de travail
	6.6.5. Autre (à préciser)	6.6.5. Autre (à préciser)
	6.7. Ascenseurs, monte-charges, portes et portails automatiques	7.7. Ascenseurs, monte-charges, portes et portails automatiques
	6.7.2. Utilisation d'un ascenseur	7.7.1. Risques liés aux défauts de mise en conformité ou de maintenance d'ascenseurs, monte-charges, portes et portails automatiques
	6.7.3. Utilisation d'un monte-charge	7.7.1. Risques liés aux défauts de mise en conformité ou de maintenance d'ascenseurs, monte-charges, portes et portails automatiques
	6.7.6. Utilisation d'un portail automatique	7.7.1. Risques liés aux défauts de mise en conformité ou de maintenance d'ascenseurs, monte-charges, portes et portails automatiques
	6.7.7. Autre (à préciser)	6.7.7. Autre (à préciser)

ANCIEN REFERENTIEL			NOUVEAU REFERENTIEL ET NOUVELLE NUMEROTATION
Risque	Situation d'exposition		
Catégorie	Sous Catégorie		
7. RISQUES LIES AUX EQUIPEMENTS DE TRAVAIL			9. RISQUES LIES AUX EQUIPEMENTS DE TRAVAIL
	7.1. Travail sur écran		8. TRAVAIL SUR ECRAN
	7.1.1. Travail dans une posture statique		8.1. Utilisation d'écran(s) pendant plusieurs heures par jour
	7.1.2. Travail dans une position pouvant entraîner de l'inconfort, de la fatigue voire des TMS		8.1. Utilisation d'écran(s) pendant plusieurs heures par jour
	7.1.3. Utilisation d'un écran pendant plusieurs heures par jour		8.1. Utilisation d'écran(s) pendant plusieurs heures par jour
	7.1.4. Utilisation de multiples applications informatiques		8.1. Utilisation d'écran(s) pendant plusieurs heures par jour
	7.1.5. Autre (à préciser)		7.1.5. Autre (à préciser)
	7.2. Manutention mécanique		7.2. Manutention mécanique
	7.2.1. Utilisation d'appareils de levage ou de manutention		9.1. Utilisation d'appareils motorisés de levage ou de manutention
	7.2.3. Travail à proximité d'engins de levage ou de manutention		9.1. Utilisation d'appareils motorisés de levage ou de manutention
	7.2.4. Autre (à préciser)		7.2.4. Autre (à préciser)
	7.3. Autres risques liés aux équipements de travail spécifiques		7.3. Autres risques liés aux équipements de travail spécifiques
	7.3.2. Utilisation d'équipements de travail		9.3. Risques liés aux autres équipements de travail motorisés (tailles-haies, tondeuses ...) ou non motorisés (massicots manuels, couteaux,...)
	7.3.3. Autre (à préciser)		7.3.3. Autre (à préciser)
8. RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)			10. RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)
	8.1. Les exigences du travail		8.1. Les exigences du travail
	8.1.1. Quantité de travail		10.1. Les exigences du travail
	8.1.2. Pression temporelle		10.1. Les exigences du travail
	8.1.3. Objectifs		10.1. Les exigences du travail
	8.1.4. Complexité du travail		10.1. Les exigences du travail
	8.1.5. Qualification		10.1. Les exigences du travail
	8.1.6. Moyens matériels disponibles		10.1. Les exigences du travail
	8.1.7. Conciliation travail et vie personnelle		10.1. Les exigences du travail
	8.2. Les exigences émotionnelles		8.2. Les exigences émotionnelles
	8.2.1. Contact avec la souffrance des autres		10.2. Les exigences émotionnelles
	8.2.2. Relation avec le public (usagers, patients, élèves, voyageurs, clients)		10.2. Les exigences émotionnelles
	8.2.3. Maîtrise de ses émotions		10.2. Les exigences émotionnelles
	8.2.4. Peur au travail		10.2. Les exigences émotionnelles
	8.3. L'autonomie et les marges de manoeuvre		8.3. L'autonomie et les marges de manoeuvre
	8.3.1. Autonomie procédurale		10.3. L'autonomie et les marges de manoeuvre
	8.3.2. Participation et représentation		10.3. L'autonomie et les marges de manoeuvre
	8.3.3. Utilisation et augmentation des compétences		10.3. L'autonomie et les marges de manoeuvre
	8.3.4. Prévisibilité du travail, possibilité d'anticiper		10.3. L'autonomie et les marges de manoeuvre
	8.4. Les rapports sociaux et relations de travail		8.4. Les rapports sociaux et relations de travail
	8.4.1. Coopération et soutien		10.4. Les rapports sociaux et relations de travail
	8.4.2. Conflits et harcèlement		10.4. Les rapports sociaux et relations de travail
	8.4.3. Reconnaissance, clarté du pilotage et des objectifs		10.4. Les rapports sociaux et relations de travail
	8.5. Les conflits de valeur		8.5. Les conflits de valeur
	8.5.1. Conflits éthiques		10.5. Les conflits de valeur
	8.5.2. Qualité		10.5. Les conflits de valeur
	8.5.3. Utilité du travail		10.5. Les conflits de valeur
	8.6. L'insécurité de l'emploi et du travail		8.6. L'insécurité de l'emploi et du travail
	8.6.1. sécurité de l'emploi, du salaire et de la carrière		10.6. L'insécurité de l'emploi et du travail
	8.6.2. Soutenabilité du travail		10.6. L'insécurité de l'emploi et du travail
9. RISQUES LIES A L'INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES			7.8. Risques liés à la co-activité
	9.1. Intervention d'une entreprise extérieure en milieu occupé		7.8.1. Intervention d'une entreprise extérieure en milieu occupé
	9.2. Autre		9.2.-Autre

ANCIEN REFERENTIEL			NOUVEAU REFERENTIEL ET NOUVELLE NUMEROTATION
Risque	Situation d'exposition		
Catégorie	Sous Catégorie		
10. RISQUES PARTICULIERS			11. RISQUES PARTICULIERS
	10.1. Risques liés aux animaux		10.1. Risques liés aux animaux
	10.1.2. Travail en contact avec des animaux		3.2. Travail en contact avec des animaux
	10.1.3. Autre (à préciser)		10.1.3. Autre (à préciser)
	10.2. Risques liés aux armes et munitions		11.1. Risques liés aux armes et munitions
	10.2.1. Port et usage d'armes		11.1.1. Port et usage d'armes
	10.2.2. Travail avec des agents utilisateurs d'armes		11.1.2. Travail avec des agents utilisateurs d'armes
	10.2.3. Autre (à préciser)		10.2.3. Autre (à préciser)
	10.3. Risques liés à la mise à l'eau de l'annexe		11.2. Risques liés à la mise à l'eau de l'annexe
	10.3.1. Travail à bord de l'annexe pneumatique		11.2.1. Travail à bord, à partir ou à proximité de l'annexe pneumatique
	10.3.2. Travail à proximité de l'annexe pneumatique		11.2.1. Travail à bord, à partir ou à proximité de l'annexe pneumatique
	10.3.3. Manipulation de l'annexe pneumatique		11.2.1. Travail à bord, à partir ou à proximité de l'annexe pneumatique
	10.3.4. Autre (à préciser)		10.3.4. Autre (à préciser)
	10.4. Risques liés à la plongée		11.3. Risques liés à la plongée (risque hyperbare)
	10.4.2. Activité de plongée		11.3.1. Activité de plongée
	10.4.3. Autre (à préciser)		10.4.3. Autre (à préciser)
	10.5. Risques liés aux projections		10.5. Risques liés aux projections
	10.5.1. Travaux nécessitant l'utilisation de machines ou d'outils susceptibles d'entraîner des projections	9.3. Risques liés aux autres équipements de travail motorisés (tailles-haies, tondeuses ...) ou non motorisés (massicots manuels, couteaux,...)	9.3. Risques liés aux autres équipements de travail motorisés (tailles-haies, tondeuses ...) ou non motorisés (massicots manuels, couteaux,...)
	10.5.2. Travaux d'entretien d'espaces verts		9.3. Risques liés aux autres équipements de travail motorisés (tailles-haies, tondeuses ...) ou non motorisés (massicots manuels, couteaux,...)
	10.5.3. Manipulation de substances chimiques	2.1.1. Manipulation ou exposition à des Agents Chimiques Dangereux (préciser)	2.1.1. Manipulation ou exposition à des Agents Chimiques Dangereux (préciser)
	10.5.4. Autre (à préciser)		10.5.4. Autre (à préciser)
	10.6. Risques liés aux vibrations		10.6. Risques liés aux vibrations
	10.6.2. Travaux exposant à des vibrations	9.2. Travaux ou activité exposant le corps à des vibrations	9.2. Travaux ou activité exposant le corps à des vibrations
	10.6.3. Exposition aux vibrations répondant à la définition de la pénibilité (à préciser)	9.2. Travaux ou activité exposant le corps à des vibrations	9.2. Travaux ou activité exposant le corps à des vibrations
	10.6.4. Autre (à préciser)		10.6.4. Autre (à préciser)
	10.7. Risques liés au travail de nuit et aux équipes successives alternantes		11.4. Risques liés aux rythmes de travail
	10.7.1. Travail de nuit	11.4.1. Travail de nuit	11.4.1. Travail de nuit
	10.7.3. Travail de nuit répondant à la définition de la pénibilité (à préciser)		11.4.1. Travail de nuit
	10.7.5. Travail posté	11.4.2. Travail en équipes successives alternantes	11.4.2. Travail en équipes successives alternantes
	10.7.6. Autre (à préciser)		11.4.3. Horaires de travail atypiques
	10.8. Risques liés au travail en altitude		7.9. Ambiance appauvrie en oxygène
	10.8.1. Travail en altitude	7.9.1. Ambiance appauvrie en oxygène (espaces confinés, travail en altitude ...)	7.9.1. Ambiance appauvrie en oxygène (espaces confinés, travail en altitude ...)
	10.8.3. Autre (à préciser)		10.8.3. Autre (à préciser)
	10.9. risques d'agression des agents en contact avec le public		11.5. Risques d'agression des agents
	10.9.1. Réception du public avec manipulation de valeurs	11.5.1. Risques liés aux dégagements de fonds et à la réception du public avec manipulation de valeurs	11.5.1. Risques liés aux dégagements de fonds et à la réception du public avec manipulation de valeurs
	10.9.2. Réception du public en accueil primaire (accueil de premier niveau)	11.5.2. Réception du public	11.5.2. Réception du public
	10.9.3. Réception du public en accueil secondaire (accueil spécialisé)	11.5.2. Réception du public	11.5.2. Réception du public
	10.9.4. Contact pour collecte d'informations	11.5.3. Contact pour collecte d'informations	11.5.3. Contact pour collecte d'informations
	10.9.5. Contact pour vérification ou contrôle	11.5.4. Contact pour vérification ou contrôle	11.5.4. Contact pour vérification ou contrôle
	10.9.6. Contact pour recouvrement	11.5.5. Contact pour recouvrement	11.5.5. Contact pour recouvrement
	10.9.7. Autre (à préciser)		10.9.7. Autre (à préciser)
11. AUTRES RISQUES (A PRECISER)			12. AUTRES RISQUES (A PRECISER)
	11.1. Autre (à préciser)		12.1. Autre (à préciser)

Annexe 3

Calendrier de la campagne ministérielle 2017/2018

Mise à jour des référentiels directionnels (unités de travail, assistants et conseillers de prévention, sous-entités) : **du 17 juillet au 4 septembre 2017**

Mise à jour des référentiels locaux (sites, services et cadres de proximité) : **du 5 au 22 septembre 2017**

Intervention technique et indisponibilité de l'application pour tous les utilisateurs : du 25 septembre au 6 octobre

Pour permettre la mise à jour automatique des risques et situations d'exposition selon le nouveau référentiel et vérifier son caractère opérationnel, l'application sera rendue indisponible à tous les utilisateurs pendant deux semaines. Cette intervention sera aussi l'occasion de réaliser la duplication des données de la campagne 2016/2017 selon le nouveau référentiel sans intervention des utilisateurs.

Organisation par les cadres de proximité de réunions des agents pour collecter les risques : d'octobre à fin novembre 2017

Transcription du recueil des risques dans l'application : du 9 octobre et jusqu'à fin novembre 2017

Réunion des groupes de travail pour réaliser les DUERP et les PAP : de décembre 2017 à février 2018

Consultation du CHSCT pour avis sur le PAP : au cours du premier semestre 2018

Intégration éventuelle des propositions du CHSCT par l'assistant de prévention après arbitrage du chef de service : avant la clôture de la campagne

Clôture de la campagne 2017/2018 : 30 juin 2018